



## Probleme de paiement qui doit me payée?

Par **poizat stephanie**, le **27/04/2018** à **09:20**

bonjour,

j étais en arrêt maladie depuis septembre 17 suite a ca j ai été convoquée médecin conseil de la sécu qui me signal que je peux reprendre je contacte mon entreprise pour une reprise qui se fait le 20 mars alors que je devais reprendre le 17 et que j avais demander aussi une pré reprise et mon employeur m a envoyée a une médecine qui n était pas la notre j ai perdu du temps par rapport a ca suite a tout ca la bonne médecine me dit que je ne peux reprendre et qu' il y aura d autres visites mon entreprise me dit que je me remette en arrêt mais mes arrêts ne sont pas reconnus vu la décision du médecin conseil je le dis a la médecine qui dit a ma société que c'est a eux de me prendre en charge financièrement mais ma société me dit non car j ai donner des arrêts mais ceux ci sont caducs je ne suis plus payée par qui que se soit depuis le 17 mars et j ai revue la médecine du travail car je ne peux reprendre mon poste et que je suis en procédure de licenciement depuis le 11 avril chose ou encore je ne suis pas payée

est ce que c'est a ma société doit me payee?

Par **P.M.**, le **27/04/2018** à **22:15**

Bonjour,

Votre exposé est assez confus car on ne sait pas formellement si suite à l'inaptitude temporaire vous êtes retournée voir le médecin traitant qui vous aurait délivré un arrêt pour une autre pathologie ou la même en contestant la décision du médecin conseil...

Après l'inaptitude, si l'employeur ne vous a ni licenciée ni reclassée dans le mois qui suit, il doit reprendre le versement du salaire...